

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 11

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGELANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620_19
PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE DE MUSIQUE

M. Le Maire RAPPELLE à l'Assemblée que :

La commune de Vendeville aide financièrement depuis plusieurs années maintenant, les familles ayant un ou plusieurs enfants inscrits dans une école de musique.

Cette action s'inscrit pleinement dans la politique culturelle menée par la municipalité et permet aux enfants âgés de moins de 18 ans qui le souhaitent, de suivre une formation musicale.



M. LE MAIRE PROPOSE, pour l'année 2024/2025 de renouveler cette aide financière selon les conditions suivantes :

- ✓ Aide à hauteur de 50 % du montant de la facture avec une participation financière maximale de la collectivité de 120,00 € par année scolaire et par jeune,
- ✓ Aide réservée aux enfants de Vendeville âgés de moins de 18 ans,
- ✓ Présentation d'un justificatif d'inscription pour l'année 2024/2025,
- ✓ Présentation de la facture acquittée,
- ✓ Présentation d'un RIB,
- ✓ La demande d'aide devra parvenir avant le 31 décembre 2024
- ✓ Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2024
- ✓ Cette aide n'est pas cumulable avec l'opération sport & culture.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'approuver la reconduction de la participation financière aux frais d'inscription dans une école de musique pour l'année 2024**

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY